



Département langue française

Label *Qualité français langue étrangère*

Commission interministérielle de labellisation

Vendredi 22 janvier 2016 10h00 – 13h00

*Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Salle L002
25, rue de la Montagne Sainte-Geneviève
75005 Paris*

Compte rendu

I. Ordre du jour

1. Suivi des propositions du conseil d'orientation
2. Examen des dossiers des centres audités
3. Examen des dossiers en attente
4. Demandes de dérogation
5. Programme des activités du groupe de travail (relecture du référentiel)
6. Point sur la gestion financière du label
7. Questions diverses
8. Date de la prochaine réunion de la commission.

II. Participants

Représentants des administrations

Présidente : Mme Françoise Barthélemy, conseillère scientifique pour les formations, représentant Mme Simone Bonnafous, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Claire Extramiana, chargée de mission, représentante du délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la culture et de la communication.

M. Yves Vallat, adjoint au responsable de la mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Représentants de l'opérateur

Mme Manuela Ferreira Pinto, responsable du département langue française, CIEP.

Mme Caroline Mouton Muniz, chargée de programmes, département langue française, CIEP.

Excusés

M. Laurent Gallissot, chef de la mission de la langue française et de l'éducation, direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des affaires étrangères et du développement international.

III. Suivi des propositions du conseil d'orientation

Le MAEDI ne prendra plus à sa charge l'envoi du *Guide des centres labellisés* à l'étranger ni son organisation. Le CIEP propose de s'en charger cette année. La commission remercie le CIEP de cet effort financier.

La formation en didactique du FLE n'entre pas dans le périmètre du label *Qualité français langue étrangère*. Certains professionnels interrogent régulièrement la commission et le conseil d'orientation du label sur l'élargissement du périmètre du label aux formations en didactique du français langue étrangère. Un échange sera organisé sur ce sujet dans le cadre du groupe de travail.

IV. Examen des dossiers des centres audités

Le CIEP présente sept dossiers de candidature à un renouvellement. Après examen des dossiers, la commission interministérielle de labellisation prononce les décisions suivantes :

Nom du centre	Décision
Azurlingua	Labellisé 4 ans
Centre international d'études des langues (CIEL), Strasbourg	Labellisé 4 ans
Centre de linguistique appliqué (CLA) de l'université de Franche-Comté	Labellisé 4 ans
Centre universitaire de français langue étrangère (CUFLE), La Rochelle	Labellisé 4 ans
Département de FLE (DéFLE) de l'université de Lorraine	Labellisé 4 ans
École de français (EF), Nice	Labellisé 4 ans
École de français (EF), Paris	Labellisé 4 ans

V. Examen des dossiers en attente

Suite à l'incarcération du directeur général de l'école ISPEM, la commission interministérielle de labellisation a décidé du retrait du label du département de FLE de cet établissement le 18 décembre 2015.

VI. Demandes de dérogation

Plusieurs établissements qui enseignent moins de 2 400 heures de cours par an souhaitent candidater au label. La CIL a étudié ces demandes et a rendu un avis favorable à l'ensemble des centres demandeurs qui pourront donc candidater au label.

VII. Programme des activités du groupe de travail (relecture du référentiel)

Une première réunion a eu lieu au MESR en présence de M. Vallat et Mme Barthélemy le 15 décembre dernier afin d'identifier d'éventuels aménagements du référentiel. Christine Freyermuth, auditrice *Qualité FLE* et chargée de mission à la CTI a participé à ce travail. Une réunion avec le groupe de travail, qui réunit les groupements professionnels et des membres du CIEP, est prévue en mars 2016. Pour renforcer l'audit, Mme Barthélemy propose d'intégrer au référentiel des exigences sur le nombre d'inscrits, le nombre de présents, le taux de fréquentation, le taux de réussite.

VIII. Point sur la gestion financière du label

Il est rappelé que l'agent comptable du CIEP est tenu de recouvrer les sommes dues. Pour les centres en difficulté, un échéancier peut être négocié.

IX. Questions diverses

La CIL a interrogé le CIEP sur la création du nouveau test de placement Ev@lang.

M. Vallat informe la commission qu'il a reçu une lettre anonyme mettant en cause les pratiques d'un centre. Le CIEP précise qu'il s'agit de la lettre remise à la commission le 4 décembre dernier. La commission n'avait pas souhaité prendre en compte ce courrier en raison de l'anonymat de son auteur. Le CIEP remet à M. Vallat la réponse transmise par le directeur du centre.

La commission souhaite qu'une étude sur le label, sur le principe de celle conduite par BVA, soit organisée tous les 2 ans. Le CIEP proposera un budget.

Le CIEP confirme à la commission que la version du référentiel avec de nouvelles exigences relatives à l'accueil de mineurs sera en ligne le 15 février et mise en application le 15 mai 2016.

X. Date de la prochaine réunion de la commission.

La prochaine réunion de la CIL sera fixée ultérieurement.